



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 11 juillet 2024

Le onze juillet deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 06/07/2024

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 9 - Votants : 15

Présents : M. Benoît COUTEAU, maire, M. Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, adjoints au Maire, M. Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mme Sylvie CHATELLIER, M Sébastien BESSON, Mme Gwladys BRANGER, Mme Servane CHESNEAU

Absents excusés : Mme RAVELEAU DUAUT Magalie, Mme Hélène QUÉMÉRÉ (pouvoir donné à M. Sébastien BESSON), M. Pascal BOUTON (pouvoir donné à M Benoît COUTEAU), Mme Linda GABORIAU (pouvoir donné à Mme Sylvie CHATELLIER), M. Rodolphe BORRÉ (pouvoir donné à Mme Servane CHESNEAU), M Richard LOPEZ (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD), M Vincent CAILLÉ (pouvoir donné à Stéphane ENTÈME)

Secrétaire de séance : Mme Françoise MÉNARD

2024-07-11-005 – Réactualisation du PEDT 2024/2027

Considérant ce qui suit :

Le diagnostic territorial révèle une attractivité et un dynamisme du territoire qui se caractérise par l'augmentation de la population avec l'arrivée de nouveaux habitants. La croissance du parc de logements a favorisé et favorise encore l'émergence de nouveaux besoins sur la commune de Monnières, notamment en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance. Le PEDT en l'état actuel des choses, traduit des objectifs tournés uniquement sur le champ de l'enfance 3/11 ans (pôle enfance / école). Or, depuis 2022, les acteurs de la petite enfance et de la jeunesse ont mis en place des nouveaux projets dits « passerelles » avec l'école et le pôle enfance. Il apparaît donc nécessaire de réactualiser le PEDT au regard des besoins du territoire et des nouveaux dispositifs mis en place par les acteurs du territoire.

Le PEDT repose sur une stratégie éducative établie à l'issue du diagnostic précis des besoins culturels, artistiques, sportifs sociaux des enfants, des jeunes et de leurs familles, réalisé dans le cadre de la convention territoriale Globale en 2022.

Le projet ci-après présenté, est un outil de collaboration locale qui rassemble l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation de l'enfant de 0 à 17 ans et qui vise à :

- Développer une politique locale globale, concertée et évaluée en faveur des enfants (0/12 ans) et des jeunes (12/17 ans)
- Favoriser l'accès des enfants et des jeunes à des projets d'éducation populaire et à l'autonomie, à l'engagement citoyen afin qu'ils trouvent leur place dans la société.

Il paraît essentiel d'actualiser le PEDT et d'assurer une continuité éducative dans le cadre des projets passerelles [(Animaje/pôle enfance) et (crèche/école avec l'accueil des TPS)].



Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

VALIDE, la réactualisation du PEDT 2024/2027

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La secrétaire de séance
Françoise MÉNARD



Registre certifié conforme,

Le Maire
Benoît COUTEAU

